

de

Répartition du produit des amendes de police de l'année 2018

Dossier à établir en 2 exemplaires

■ Demande(s) de subventions

Commune de

Nombre d'habitants.....

Date limite des dépôts de dossiers : le 29 mai 2019

à adresser

par courrier : A l'arrondissement routier dont dépend la commune (adresses au dos du présent dossier)

par mail : sur la boîte mail de l'arrondissement dont dépend la commune (voir au dos du présent dossier)

Adresse électronique de la commune à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre dossier

Pièces justificatives à fournir

Pour chaque projet étant susceptible de bénéficier d'une subvention, il conviendra de fournir obligatoirement les pièces suivantes :

- un plan de localisation du site à aménager ou à équiper où figure le nom des rues ou un extrait d'une photo aérienne sur laquelle le site sera repéré
- une photo en couleur du site concerné
- un descriptif des travaux envisagés
- le plan d'aménagement ou d'équipement
 - site ponctuel : plan à l'échelle comprise entre 1/200 et 1/500
 - linéaire : plan à l'échelle comprise entre 1/500 et 1/2000 accompagné d'un profil en travers
- un devis estimatif calculé hors taxes

N° de dossier

Date de réception du dossier au Département.....

- Dossier complet
- Information(s) complémentaire(s) demandée(s) le
- Dossier recevable
- Dossier non recevable

Arrondissement Routier d'Avesnes

64 RUE LEO LAGRANGE
TSA 20001
59440 AVESNELLE

03.59.73.10.12 _ 03.59.73.10.40

Voirie.Avesnes@lenord.fr

Arrondissement Routier de Cambrai

1461 AVENUE DU CATEAU
CS 60005
59401 CAMBRAI CEDEX
- 03.59.73.34.80 _ 03.59.73.34.90

Voirie.Cambrai@lenord.fr

Arrondissement Routier de Douai

RD 643 - GOEULZIN
BP 6
59169 CANTIN
- 03.59.73.31.30 _ 03.59.73.31.40

Voirie.Douai@lenord.fr

Arrondissement Routier de Valenciennes

4 RUE DES BRECHES
BP20422
59322 VALENCIENNES CEDEX
- 03.59.73.24.20 _ 03.59.73.24.30

Voirie.Valenciennes@lenord.fr

Arrondissement Routier de Dunkerque

257 RUE DE L'ECOLE MATERNELLE
BP 6371
59385 DUNKERQUE CEDEX 1
- 03.59.73.41.00 _ 03.59.73.40.90

Voirie.Dunkerque@lenord.fr

Produit des amendes

Section du dossier à renseigner par la commune

Situation administrative

Collectivité localisée				
<input type="checkbox"/> Dans le périmètre des transports urbains <input type="checkbox"/> Hors périmètre des transports urbains				
Compétences	exercées par		Transfert	
	Commune	Groupe ment de communes de	total	partiel
Parc de stationnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voirie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si le transfert est partiel, il ne concerne pas :				

Projet d'aménagement ou d'équipement

Intitulé du projet :				
	Catégorie de travaux *	Type d'infrastructure		Nom de la rue
		RD	VC	
1				
2				
3				
4				
5				

* Information donnée dans le tableau récapitulatif des demandes de subventions (exemple : 1A1)

Section du dossier à renseigner par les services départementaux

Informations relatives aux routes départementales concernées

	RD	PR début	PR de fin	Distance cumulée	Trafic routier 2 sens de circulation
Voie 1					
Voie 2					
Voie 3					
Voie 4					
Voie 5					

Accidentologie recensée (période du au

Nombre d'accidents matériels	Nombre d'accidents corporels	Nombre de tués	Nombre de blessés hospitalisés	Nombre de blessés non hospitalisés

Instruction technique préalable des projets

	N° RD	Date d'examen	Avis	
			Favorable	Défavorable
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Subventions accordées

Catégorie de travaux	Montant des subventions accordées

Ce(s) projet(s) d'aménagement ou d'équipement accompagne(nt) ou complète(nt) une opération :

- du FDAN
- du Plan cyclable départemental
- de Sécurité du Département
- subventionnée antérieurement au titre de la répartition du produit des amendes de police

Pour ce(s) projet(s), une demande de subvention au Département pour la réalisation de trottoirs ou la pose de bordures caniveaux a-t-elle été déposée ? oui non